



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

Hôtel Administratif Municipal : avenant au lot C.F.A ascenceurs

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200338

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000

Centre d'Etudes Urbaines

Hôtel Administratif Municipal : avenant au lot C.F.A ascenceurs

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et la Commission d'Appel d'Offres,

Les travaux de construction de l'Hôtel Administratif Municipal et de la salle de diffusion sont en cours d'achèvement.
Le lot n° 20 - ascenceurs attribué à l'entreprise C.F.A a fait l'objet d'adaptations techniques qu'il convient d'intégrer au marché.
En effet, un décret portant sur une mise aux normes européennes est intervenu en cours de chantier responsabilisant totalement l'installateur et garantissant un meilleur outil. L'incidence financière sur chaque appareil est de 9.250,00 F HT.

L'avenant s'établit ainsi qu'il suit :

Lot	Désignation	Montant HT initial	Montant après avenant n°2	Montant de l'avenant HT	Montant total modifié HT
20	CFA Ascenceurs	666.000,00 F	694.320,00 F	27.750,00 F	722.070,00 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant au marché de travaux du lot n° 20 - ascenceurs et autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)